

Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences et Technologies parcours Audiovisuel et Médias Numériques 3ème année** en formation initiale pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestres : 5 et 6

Président du jury : François-Xavier COUDOUX

Membres du jury :

1. Camille Vandersteen
2. Philippe Thomin
3. Nicolas Vieville
4. Héloïse Thomas
5. Gauthier Sébastien
6. Mei Menassel
7. Michel Pommeray (Responsable Pédagogique)

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 4 décembre 2025
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE